



Délibération du Conseil Syndical

Séance du : 22 juin 2007

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents ou représentés : 14

Point n°3-4) : Versement d'une subvention à l'office de tourisme de la vallée de Saint Amarin au titre du programme d'action 2006

Monsieur Jean Pierre BAEUMLER, Président du Syndicat Mixte, rappelle au Conseil que les Offices de Tourisme sont mandatés par le Syndicat Mixte pour la mise en œuvre des actions de promotion touristique.

A ce titre, l'Office de Tourisme de la Vallée de Saint Amarin a pris en charge les frais concernant le stand Pays au salon **Vert Bleu Soleil de Liège 2007**. Le montant total de ces frais s'élève à 4 012.39 € TTC.

Monsieur Baeumler propose au Conseil de verser la somme de **4 012.39 € TTC** à l'Office de Tourisme de la Vallée de St Amarin, conformément aux engagements pris avec les offices de tourisme du Pays.

Il précise en outre que ces dépenses sont prévues dans le budget primitif 2007 sur le compte c/6574.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Omeyer) :

- ▶ Fait siennes les propositions de M. Baeumler
- ▶ Décide de verser la somme de 4 012.39 € à l'office de Tourisme de la vallée de St Amarin
- ▶ Autorise le Président, ou un Vice-Président, à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme
à Vieux Thann, le 26 juin 2007

